

MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORÊTS TROPICALES Bulletin Mensuel - Numéro 201 - Avril 2014

NOTRE OPINION

• <u>L'expansion de la monoculture du palmier à huile en Afrique : un appel à la solidarité et à l'action</u>

LES PLANTATIONS INDUSTRIELLES DE PALMIERS À HUILE VERDISSENT LEUR IMAGE POUR SE MULTIPLIER

- RSPO : des promesses en l'air pour encourager l'expansion des plantations de palmiers à huile
 - Les plantations industrielles de palmiers à huile se multiplient dans de nombreux pays du Sud, et de plus en plus en Afrique et en Amérique latine, en envahissant les territoires des populations rurales, des peuples indigènes et des communautés traditionnelles afin de produire de l'huile de palme pour l'exportation ou des agrocarburants pour les marchés étrangers.
- <u>La métamorphose des entreprises forestières destructrices</u>
 Cela ressemble un peu à un conte de fées. Des sociétés multinationales détruisent les forêts et foulent aux pieds les droits de l'homme. Ensuite, des organisations écologistes internationales entrent en scène et, en quelques mois, transforment les coupables en sociétés responsables.
- Sarawak, Malaisie: les propriétaires terriens coutumiers continuent de s'opposer aux projets de plantations industrielles de palmiers à huile
 Le gouvernement de l'État du Sarawak a accordé à Woodijaya Sdn Bhd, filiale de Rimbunan Hijau Sdn Bhd, une concession de 4 658 hectares, pour une période de 60 ans, pour un projet de plantation de palmiers à huile. Depuis le début de cette usurpation les communautés n'ont cessé de protester contre ce projet.
- Indonésie: entretien avec Sawitwatch à propos des effets des plantations industrielles de palmiers à huile en Indonésie et de l'expérience avec la RSPO
 Sawitwatch est une ONG indonésienne qui surveille les effets des plantations industrielles de palmiers à huile sur les petits agriculteurs, les travailleurs et les peuples indigènes d'Indonésie. Le Bulletin du WRM a parlé avec le directeur de Sawitwatch, Jefri Saragih, sur les impacts de ces plantations dans ce pays où sont concentrées la plupart des plantations de palmiers à huile du monde, et sur l'expérience avec la RSPO.
- Indonésie: Comment la RSPO a traité les plaintes présentées contre un de ses membres.
 First Resources

Le 17 octobre 2012, l'ONG londonienne Environmental Investigation Agency (EIA) présenta une plainte à la RSPO.[1] Dans la liste des plaignants affichée sur le site web de la RSPO figurent aussi la communauté indigène Muara Tae de Dayak Benuaq et l'organisation de peuples indigènes d'Indonésie AMAN. La plainte contre First Resources Ltd, membre de la RSPO basé à Singapour, dit qu'une filiale de cette société, Borneo Surya Mining Jaya (PT Borneo) n'a pas respecté les procédures sur les nouvelles plantations et les principes et critères de la RSPO.[2] PT Borneo est en activité dans la régence de Kutaia Barat, Kalimantan Oriental, depuis 2010, et l'on estime que l'expansion de ses plantations de palmiers à huile met en péril 4 304 hectares du territoire traditionnel de Muara Tae.[3]

 <u>Liberia</u>: la RSPO est incapable de s'attaquer aux causes profondes du conflit associé aux activités de Sime Darby

L'expansion mondiale des plantations industrielles de palmier à huile pousse maintenant les entreprises indonésiennes et malaises vers le continent africain. Tel est le cas de la société malaise Sime Darby (SD), membre fondateur de la RSPO, qui est allée chercher au Liberia de nouvelles possibilités d'expansion.

- Nigeria : l'avis juridique demandé par la RSPO au sujet de la plainte contre Biase Plantations Limited ignore l'essentiel du problème
 - En 2011, Wilmar International, membre de la RSPO, acheta 5 561 hectares au gouvernement de l'État de Cross River, au Nigeria. En novembre 2012, l'ONG nigériane Rainforest Resource & Development Centre (RRDC) présenta une plainte à la RSPO, où elle démontrait que cette acquisition de terres mettait en danger la subsistance de la communauté indigène d'Ibiae. En plus d'adresser cette plainte à la RSPO, RRDC engagea des poursuites au Nigeria, concernant l'existence d'erreurs et d'incohérences dans la procédure de privatisation des terres acquises par la filiale de Wilmar. À partir d'un avis juridique controversé, qui ne couvre que quelques-uns des problèmes posés dans la plainte, la RSPO revint sur la décision de demander à Wilmar l'arrêt de ses opérations et, en décembre 2013, l'entreprise fut autorisée à reprendre ses activités sur les terres « non litigieuses ». La RSPO prit cette décision sans avoir l'air de se soucier qu'aucun accord n'avait été passé avec les résidents informels de la propriété, que les communautés avaient peut-être été trompées, ou que les tribunaux nigérians n'avaient pas encore statué sur les problèmes soulevés.
- <u>Brésil : le discours sur "l'innovation" s'oppose à la réalité que vivent travailleurs d'un fournisseur d'Agropalma</u>

La société brésilienne Agropalma fait maintenant partie du groupe d'entreprises et d'ONG qui souhaitent aller au-delà des normes de la RSPO : le Groupe d'innovation pour l'huile de palme (Palm Oil Innovation Group). Les antécédents d'Agropalma concernant sa participation aux effets écologiques et sociaux négatifs de toute plantation industrielle à grande échelle ne semblent pas l'avoir empêchée d'adhérer à cette initiative [voir (1) et (2)]. Il convient de rappeler ici un aspect en particulier des antécédents de cette entreprise : ses rapports avec un fournisseur qui maintient ses travailleurs dans des conditions proches de l'esclavage.

LES GENS SE METTENT À L'OEUVRE

- Nigeria : Arrêtez de vendre des terres à des entreprises dans l'État d'Edo!
- Mexique, Selva Lacandona : le mouvement REDDeldía de los Montes Azules

RECOMMANDATIONS

- Numéro spécial virtuel du Journal of Peasant Studies
- <u>« APRIL détruit une forêt de grande valeur pour la conservation à Sumatra, dans la péninsule de Kampar, à l'encontre de ses propres engagements »</u>

NOTRE OPINION

- L'expansion de la monoculture du palmier à huile en Afrique : un appel à la solidarité et à l'action



Fin 2013, un groupe de représentants d'ONG africaines, indonésiennes et internationales s'est réuni avec des membres de La Vía Campesina et du Réseau africain de biodiversité, à Calabar, Nigeria, pour parler de l'expansion massive des plantations industrielles de palmiers à huile sur le continent africain et pour discuter, en particulier, de la situation au Nigeria, en Sierra Leone, au Bénin, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Gabon.

Le palmier à huile est originaire des régions occidentale et centrale d'Afrique, mais il n'est par fréquent de le planter en régime de monoculture à grande échelle. De façon générale, le palmier est cultivé mélangé à d'autres cultures, ce qui garantit une diversité qui contribue à la souveraineté alimentaire de la communauté et à la préservation de son milieu. Ainsi, le palmier a apporté de nombreux bénéfices à la population d'une bonne vingtaine de pays africains. Il est à remarquer que, dans presque tous ces pays, ce sont les femmes qui contrôlent toute la chaîne de production du palmier, de la culture à la vente de ses divers produits.

Depuis une dizaine d'années, les gouvernements africains ont donné des millions d'hectares de terres en concession à de grandes entreprises et à des investisseurs d'Europe, des États-Unis mais aussi d'Indonésie, de l'Inde, de Singapour et de Malaisie. De ce fait, un système de production différent a été introduit sur des terres qui appartenaient souvent à des communautés paysannes : la monoculture à grande échelle, sous le contrôle de sociétés transnationales et très peu avantageuse pour la population. Ce système fait partie du processus d'appropriation foncière grâce auquel les investisseurs étrangers parviennent à assurer la production d'aliments et d'autres produits pour l'exportation.

Au cours de la rencontre au Nigeria, l'accent a été mis sur les ressemblances de la situation dans les divers pays, à commencer par le fait que les communautés ne sont pas consultées pour savoir si elles veulent ou non avoir une plantation de palmiers sur leur territoire. Cela représente un

manque de respect considérable à l'égard des communautés qui contrôlaient et utilisaient ces terres depuis de nombreuses générations. Les gouvernements préfèrent se ranger du côté des transnationales, sous prétexte que « l'investissement étranger direct » est très important pour l'économie. Pour les communautés et les organisations qui les soutiennent, il est très difficile d'obtenir de l'information sur les contrats de concession de terres aux transnationales. Des forêts détruites, des emplois peu nombreux et mal rémunérés, la pauvreté et la faim : tels sont les résultats de ce modèle, et non le »progrès » et le « développement » que vantent les campagnes publicitaires des transnationales avec l'appui des gouvernements et des institutions financières internationales. Les pays deviennent des fournisseurs de matières premières semi-transformées pour approvisionner les grands marchés consommateurs, sous le contrôle des transnationales.

Les participants à la rencontre ont constaté qu'ils doivent faire face à de nombreux défis. Le fait que les communautés paysannes où viennent s'installer les plantations industrielles de palmiers à huile aient déjà beaucoup de difficultés dans leur vie quotidienne facilite en quelque sorte l'entrée des entreprises. En outre, les actions des entreprises, qui cherchent à convaincre les leaders par des promesses diverses, créent souvent des divisions au sein de la communauté ; au bout du compte, celle-ci se retrouve non seulement déçue mais dépourvue de son territoire, avec tous les problèmes que cela comporte. Pour les femmes, qui jouent un rôle si important dans la culture traditionnelle du palmier, les conséquences peuvent être encore plus dures. Les enjeux sont donc importants au moment de soutenir ces communautés qui doivent s'unir (les leaders et la communauté, y compris les femmes et les jeunes) et s'organiser pour affronter ensemble ce pillage de leurs terres qui est en train de se produire.

D'autre part, la rencontre au Nigeria a montré l'importance de connaître les expériences des autres pays, et surtout de ceux qui, comme l'Indonésie, se heurtent au problème depuis longtemps. C'est dans cet esprit que le présent bulletin a été élaboré, dans l'espoir de fortifier les communautés des divers continents dans leurs luttes et de divulguer celles-ci, afin de créer un front plus solide pour freiner l'expansion du palmier, surtout en ce mois où l'on célèbre, le 17 avril, la Journée internationale de la lutte paysanne.

Plusieurs participants ont signalé qu'il fallait également répondre à un autre besoin : quand une organisation d'un pays déterminé est victime de répression, d'autres doivent la soutenir. Beaucoup de cas de répression et de criminalisation ont été racontés, et la solidarité mutuelle est fondamentale. En outre, il ne suffit pas de parler, il faut agir et appuyer les communautés qui défendent leurs territoires. Pour assurer leur avenir, il semble bien préférable de les aider dans leur lutte pour le contrôle de leurs territoires et d'appuyer leurs activités économiques et leurs projets d'avenir, plutôt que de laisser les transnationales être les seules bénéficiaires de l'accaparement de terres et de l'implantation de la monoculture.

La rencontre a produit la Déclaration de Calabar, destinée à soutenir les communautés concernées par l'expansion du palmier à huile en Afrique. [2]

[1]	Voi	r le ra	арро	rt du \	WRM sur	ľexpa	ansion	du pa	lmier e	n Afrique	e (en ang	glais,	espagr	nol et	français)
et ı	une	carte	des	pavs	concern	és:h	ttp://wr	m.ora	.uv/bod	oks-and-l	briefinas	/oil r	oalm in	africa	a/

r 🔿 1	D4 alamatiana al	- 0-1-1	. la 44-a . / /		t /-l l -	
IZI	Deciaration of	e Calabal .	. HUD.//WITH.OF	a.uv/b//enconiios	-e-evenios/decia	aracao-de-calabar/

|--|

LES PLANTATIONS INDUSTRIELLES DE PALMIERS À HUILE VERDISSENT LEUR IMAGE POUR SE MULTIPLIER

- RSPO : des promesses en l'air pour encourager l'expansion des plantations de palmiers à huile



Les plantations industrielles de palmiers à huile se multiplient dans de nombreux pays du Sud, et de plus en plus en Afrique et en Amérique latine, en envahissant les territoires des populations rurales, des peuples indigènes et des communautés traditionnelles afin de produire de l'huile de palme pour l'exportation ou des agrocarburants pour les marchés étrangers.

Tandis que les gros des bénéfices revient aux usines de traitement, aux banques étatiques et privées, aux fonds d'investissement et aux entreprises nationales et transnationales, pour des centaines de milliers de personnes l'expansion des grandes plantations de palmiers à huile implique la destruction des économies locales et des conditions naturelles dont ces économies dépendent.

Quand les communautés résistent et essaient d'expulser les entreprises de leurs territoires, elles se heurtent souvent à la répression policière, elles voient les institutions d'État se ranger du côté des entreprises, et il est fréquent qu'elles subissent des violations des droits de l'homme.

Les grandes entreprises planteuses de palmiers à huile savent que leurs activités ont des répercussions négatives. Le fait que des mouvements sociaux, des ONG et la presse aient révélé et dénoncé ces impacts a terni leur image et mis parfois en péril leurs projets d'expansion de leurs affaires dans certains pays et régions. Il n'est donc pas surprenant qu'elles réagissent à leur tour pour lutter contre la mauvaise publicité qui pourrait avoir des effets négatifs sur leurs ventes et leurs bénéfices. Depuis la fin des années 1980, la notion de « développement durable » a permis de continuer sur la voie de la production et des bénéfices toujours plus grands, mais en même temps est apparue la « responsabilité d'entreprise » appliquée aux domaines social et environnemental. En s'inspirant de ce discours sur la durabilité, les entreprises de plantation ont commencé à se tourner vers les plans de certification volontaires, un nouvel outil qui leur permettait de présenter des activités destructrices comme « durables », comme une innovation « écologique » des mêmes méthodes de production et des mêmes produits, à l'intention des marchés de consommation qui, au cours des deux dernières décennies, ont commencé à demander aux entreprises un peu plus que « les mêmes choses de toujours ».

La Table Ronde pour l'huile de palme durable ou RSPO fut annoncée en 2004 comme un système de certification des plantations industrielles de palmiers à huile. Pour la RSPO, ces plantations sont « durables » quand elles sont « économiquement viables », « appropriées pour l'environnement »

et « bénéfiques pour la société ».

La RSPO, qui a déjà certifié 1,45 million d'hectares et qui est de plus en plus connue du public consommateur, fut très critiquée dès le début par de nombreux mouvements sociaux, ONG et communautés. La critique la plus forte porte sur une fausse promesse : la « durabilité » des produits des plantations industrielles de palmiers à huile qui ont été certifiées. En effet, du fait d'être de grandes dimensions et en régime de monoculture, elles ont besoin de grands volumes d'eau, de produits agricoles toxiques, de fertilisants chimiques et d'énergie fossile ; par conséquent, ces plantations ne peuvent jamais devenir une forme d'exploitation de la terre qui justifie le label « durable ». Elles occupent d'énormes étendues où beaucoup de personnes vivaient ou pourraient vivre aujourd'hui avec plus de dignité que dans des zones urbaines surpeuplées. Les critiques signalent aussi que la certification n'a pas évité qu'une minorité de la population du monde continue de faire une consommation excessive de produits à base d'huile de palme. Pourtant, cette consommation excessive et le besoin des sociétés transnationales de croître sans cesse pour augmenter leurs bénéfices sont en train d'encourager l'expansion permanente des plantations industrielles de palmiers à huile.

L'objectif de la RSPO est d'améliorer les activités des entreprises, de les rendre plus « responsables à l'égard de la société et de l'environnement », peut-être même de faire en sorte que les communautés y gagnent un peu plus, mais non de freiner l'expansion des plantations ni de combattre la surconsommation. En définitive, en apposant un « label vert » aux plantations industrielles de palmiers à huile et en renforçant ainsi leur image d'activité « durable », la RSPO facilite leur expansion et affaiblit en même temps les communautés qui essaient de défendre leurs terres et leurs moyens d'existence.

Le présent bulletin porte sur les fausses promesses du système de certification de la RSPO. En ce moment où le palmier à huile se propage à toute vitesse dans les pays du Sud, nous devons continuer de montrer ce qui se cache derrière ce système.

<u>index</u>

- La métamorphose des entreprises forestières destructrices



Cela ressemble un peu à un conte de fées. Des sociétés multinationales détruisent les forêts et foulent aux pieds les droits de l'homme. Ensuite, des organisations écologistes internationales entrent en scène et, en quelques mois, transforment les coupables en sociétés responsables. Des multinationales de l'huile de palme, de la pâte et du papier telles que Wilmar, Golden Agri, APRIL (Asia Pacific Resources International Limited) ou APP (Asia Pulp and Paper) ont déjà accompli cette

métamorphose magique : après avoir été les destructrices de la forêt tropicale indonésienne, elles en sont devenues les protectrices. Toutes ces sociétés exhibent maintenant une « politique de déforestation zéro ».

Des promesses du même genre ont été faites également par des géants des biens de consommation comme Nestlé, Unilever, Mars, L'Oréal et Colgate-Palmolive, qui ont besoin d'huile de palme en tant que matière première pour leurs produits.

Greenpeace, WWF et compagnie semblent avoir obtenu ce que les organisations écologistes indonésiennes essaient de faire depuis des années, c'est-à-dire persuader des destructeurs notoires des forêts tropicales d'améliorer leur comportement. Les scénarios de ces histoires se ressemblent tous. Premièrement, une grande campagne en Amérique du Nord ou en Europe oblige une grande société à s'asseoir à la table de négociation. Les négociations sont dures mais le dénouement en est souvent heureux : la société annonce publiquement qu'elle s'amendera, et les organisations qui participent à la campagne, fières de leur succès, les applaudissent. La réalisation des objectifs convenus est confiée à une société conseil, comme le Tropical Forest Trust.

Loin des succès dépeints dans des communiqués de presse par les entreprises et les ONG concernées, quelques voix critiques se font entendre. Quelle est la valeur réelle d'une promesse de non-déboisement ?

Pour des groupes d'entreprises comme APP, les accords de ce genre sont tombés juste à point. APP s'est déjà emparée d'assez de terres pour faire les plantations d'acacias dont elle a besoin pour sa production de pâte. Donc, elle n'a pas de difficulté à se joindre aux organisations écologistes qui s'engagent à lutter contre la destruction des forêts tropicales. D'ailleurs, les lois et les réglementations indonésiennes, comme par exemple le moratoire sur l'exploitation forestière en vigueur depuis 2011, ont compliqué les choses pour les destructeurs de forêts.

En fait, APP est déjà venue à bout de la sale besogne : des années durant, elle a détruit plus de forêts que n'importe qui d'autre sur notre planète. Quelques années plus tôt, elle détruisait encore des forêts de tourbière dans la péninsule de Kampar.

À présent, le moment d'en profiter est arrivé pour APP : Staples, le géant des articles de bureau, a annoncé qu'il reprend cette société indonésienne comme fournisseur. Staples avait interrompu sa coopération avec APP en 2008, en raison du comportement délictueux de cette dernière en matière d'environnement.

L'entreprise huilière Wilmar affirme, elle aussi, qu'aucune forêt n'est détruite pour sa production. Cette affirmation a été confirmée par des organisations écologistes depuis 2013. Or, quand on veut maintenir intacte son image écologiste il suffit de vendre les filiales problématiques, par exemple Asiatic Persada. Quand un des conflits territoriaux avec la population locale a commencé à s'intensifier, Asiatic Persada a été vendue au groupe Ganda, qui est dirigé par le frère du cofondateur de Wilmar, Martua Sitorus. Sur le papier, Wilmar n'est plus responsable de cette entreprise mais, d'après l'ONG indonésienne Perkmpulan Hijau, Wilmar continue de d'utiliser Asiatic Persada comme fournisseur de matières premières. La population est réprimée avec plus de brutalité que jamais. En dehors de cela, Wilmar a commencé aussi à faire des plantations de palmiers à huile dans un parc national du Nigeria.

La direction d'APRIL est allée encore plus loin. Avant d'y être obligé, le géant de la pâte à papier a présenté une stratégie de durabilité en janvier 2014, juste avant le début imminent d'une campagne

écologiste internationale. Dans le comité consultatif créé par APRIL pour superviser la stratégie figure le WWF. Ceci est fort remarquable, puisque cette organisation écologiste s'était déjà fait escroquer par APRIL en 2005. APRIL avait tout simplement ignoré les accords passés et continué à produire du papier avec le bois des forêts tropicales. Après quelques années, le WWF en a eu assez et s'est retiré.

D'autres questions restent posées. Est-ce un nouveau type de colonialisme, un colonialisme des ONG ? Des organisations écologistes comme WWF, Greenpeace et d'autres peuvent-elles être considérées comme légitimes quand elles passent des accords avec des criminels environnementaux notoires d'Indonésie ? La population concernée par les conflits territoriaux avec Wilmar, APP, APRIL et compagnie, a-t-elle vraiment été consultée ? Qu'est devenu son droit au « consentement préalable, libre et informé » ?

Bien entendu, aucune des promesses « vertes » des entreprises ne mentionne la possibilité d'arrêter leur expansion, bien que de nombreuses ONG indonésiennes l'aient exigé au moment de négocier avec l'industrie nationale de la pâte à papier et de l'huile de palme. D'autres entreprises risquent de reprendre la destruction des forêts primaires indonésiennes à l'avenir.

Il paraît que les grandes organisations écologistes se sont fait piéger par la logique de leurs propres campagnes. Elles essaient de maintenir intéressés les donateurs des pays industrialisés en leur racontant leurs apparents succès; les histoires de forêts tropicales et d'orangs-outangs se sont avérées particulièrement populaires. Cela coïncide exactement avec les campagnes écologiques des entreprises et avec leurs politiques « vertes », sous des gros titres tels que « Déboisement zéro ». Les droits de l'homme et les conflits fonciers n'y jouent plus un rôle significatif.

Les organisations écologistes qui se disputent le succès et la reconnaissance de leur marque ont créé une situation paradoxale : elles s'entravent les unes les autres. Il arrive, par exemple, qu'une ONG applaudisse à la nouvelle politique écologique de sa compagnie « partenaire », et qu'une autre ONG ne laisse pas passer l'occasion de signaler les inconvénients d'une telle association.

Ne serait-il pas possible d'accomplir davantage de choses à long terme si on abandonnait cette tendance à se centrer sur soi-même et que la communauté internationale soutienne l'action des nombreuses ONG indonésiennes ? Leur rôle de véritables défenseurs des droits de l'homme, de la démocratisation et de la protection environnementale en serait renforcé, et elles veilleraient à ce que les droits territoriaux des habitants des forêts n'existent pas que sur le papier. Bien entendu, tout cela serait moins spectaculaire que les accords passés avec les directions des sociétés multinationales.

D'autre part, il faudrait évaluer la fonction des certificateurs, des organisateurs et des sociétés conseil. Tous ces fournisseurs de services jouent un rôle déterminant dans la mise en place d'accords écologiques. Ils s'appellent Pro Forest, Rainforest Alliance ou Tropical Forest Trust, et se disent inspecteurs ou consultants indépendants. Mais peut-on vraiment se fier à leur indépendance quand on sait qu'ils sont payés par les entreprises qu'ils inspectent? En Indonésie on ne manque pas d'exemples d'inspecteurs censément indépendants qui ont présenté des rapports « favorables ». Qui peut dire que ça va changer ? Quelle raison y a-t-il pour que ça change ?

Qui va demander à des sociétés comme APP d'accepter la responsabilité des crimes qu'elles ont commis dans le passé ? Quelle notion de la justice peuvent avoir les nombreuses victimes d'APP des dernières décennies, quand elles voient que les affaires de cette entreprise sont maintenant florissantes et qu'elles ont la bénédiction des organisations écologistes ?

L'auteur de cet article est au courant des nombreux avantages que comporte le fait de négocier avec des entreprises forestières destructrices. En plus, les ONG internationales comme Greenpeace ont eu sans doute une énorme importance. Néanmoins, il est important de réfléchir aussi au travail des organisations à but non lucratif. Sans être spécialisé, cet article prétend contribuer à la discussion à ce sujet.

L'auteur, Peter Gerhardt, travaille pour l'ONG denkhausbremen.de et peut être contacté à l'adresse peter@denkhausbremen.de.

	n	~	\sim	`
- 1	11	(1	_	x
		u	v	^

- Sarawak, Malaisie : les propriétaires terriens coutumiers continuent de s'opposer aux projets de plantations industrielles de palmiers à huile



Le gouvernement de l'État du Sarawak a loué provisoirement à Woodijaya Sdn Bhd, filiale de Rimbunan Hijau Sdn Bhd, le Lot 197 Teraja LD et le Lot 1200 Puyut LD, qui totalisent 4 658 hectares. Cette concession d'une durée de 60 ans, qui a été accordée par le Département de l'Aménagement du Territoire, se superpose à des terres qui appartiennent aux Malays de Marudi et aux Ibans de Lubuk Amam.

Les leaders de ces deux communautés ont signalé à SAM que l'entreprise était entrée dans leurs terres coutumières en 2010, sans les avoir prévenus et sans leur consentement. Depuis cette date, les communautés ont supporté des pressions permanentes dues à la présence d'étrangers sur leurs terres, et elles ont subi les conséquences des plantations à grande échelle en régime de monoculture, comme la dégradation des sols et la pollution de l'eau. Ces communautés dépendent de la rivière pour avoir de l'eau potable et pour leurs activités quotidiennes. Ce projet a provoqué aussi une diminution de leurs moyens d'existence, puisqu'elles dépendent des forêts et de la rivière pour leur nourriture.

Depuis l'invasion de leur territoire, les communautés n'ont cessé de protester contre cette initiative. En mai 2010 elles ont créé un comité d'action dirigé par Othman Jais, Wasli Othman, Abang Lee et Suhaili Lie. Elles ont présenté de nombreuses plaintes et réclamations au Bureau du District à Marudi, sans aucun résultat. Elles ont écrit au Premier ministre du Sarawak de l'époque, Abdul Taib Mahmud, qui était aussi Ministre de la Planification des ressources et de l'Environnement, lui demandant d'annuler la concession de l'entreprise et de reconnaître leurs territoires et leurs droits indigènes coutumiers. Le comité a organisé également une série de rencontres avec les autorités locales et les représentants de l'entreprise. Il n'en est rien sorti non plus.

Le 8 mai 2012, après avoir essayé sans succès de faire sortir l'entreprise de leur territoire traditionnel, elles ont intenté un procès à Woodijaya auprès de la Haute Cour du Saba et du Sarawak, à Miri. Ces poursuites ont poussé Woodijaya à retirer toutes ses machines des terres traditionnelles qui leur appartiennent et, à ce jour, l'entreprise n'est pas revenue dans la région sans autorisation. L'affaire est en instance au tribunal.

Bien d'autres cas comme celui-ci sont en instance au tribunal par suite de la résistance opposée par les communautés aux grands projets de plantation.

Theivanai Amarthalingam, Sahabat Alam Malaysia (Les Amis de la Terre Malaisie), adresse électronique : theiva.lingam@gmail.com

<u>index</u>

 Indonésie : entretien avec Sawitwatch à propos des effets des plantations industrielles de palmiers à huile en Indonésie et de l'expérience avec la RSPO



L'Indonésie possède la plus grande superficie de plantations industrielles de palmiers à huile du monde (11,5 millions d'hectares en 2011), suivie de la Malaisie avec près de 4 millions d'hectares. Cette utilisation extensive de la terre et son expansion rapide et continuelle ont provoqué de nombreux conflits entre les communautés et les entreprises chargées des plantations. D'autre part, la déforestation dévastatrice causée par l'expansion des plantations de palmiers à huile en Indonésie et en Malaisie a fait que, dans les pays « consommateurs » d'Europe et dans les États-Unis, ces entreprises soient constamment la cible d'une forte campagne publicitaire négative.

La RSPO commença en 2001, en réponse à ces conflits et à cette destruction environnementale. Douze ans plus tard, les nombreux conflits non résolus entre les communautés, les travailleurs et les entreprises certifiées par la RSPO furent un des thèmes principaux traités en 2013 lors de l'assemblée générale de la RSPO organisée en Indonésie.

D'après l'ONG Sawitwatch, dont le siège est à Bogor, en 2010 il y avait au moins 663 communautés en conflit avec plus de 172 entreprises de plantation dans toute l'Indonésie, et 106 personnes auraient été arrêtées. L'Institut national du territoire 8Badan Pertanahan Nasional) avait enregistré en 2009 près de 3 500 conflits en cours concernant les plantations de palmiers à huile (pour davantage d'information voir l'étude du WRM sur les plantations industrielles d'arbres dans le monde : http://wrm.org.uy/books-and-briefings/an-overview-of-industrial-tree-plantations-in-the-global-south-conflicts-trends-and-resistance-struggles/).

La plupart des entreprises membres de la RSPO sont en activité en Indonésie et/ou en Malaisie. Le bulletin du WRM a parlé avec Jefri Saragih, directeur exécutif de Sawitwatch, pour avoir davantage d'information sur les répercussions des plantations de palmiers à huile en Indonésie, sur les conflits avec les communautés et sur le rôle joué par la RSPO dans ce domaine, d'après l'expérience de plus de 10 ans de cette ONG.

Question : Quels sont les principaux effets négatifs les communautés indonésiennes ont subis par suite de la forte expansion des plantations de palmiers à huile au cours des dernières décennies ?

Jefri Saragih : L'énorme expansion des plantations industrielles de palmiers à huile a eu de nombreuses répercussions. Les OSC [organisations de la société civile] les classent en deux thèmes : les impacts sur l'environnement (déforestation, destruction de tourbières, pollution de l'air et de l'eau, dégradation des sols, etc.) et les impacts sur la société (appropriation de terres, violations des droits de l'homme, criminalisation, projets d'association, souveraineté alimentaire, travail forcé, exploitation d'enfants, etc.), bien que ces deux thèmes soient toujours liés. En tant qu'ONG sociale, nous nous sommes centrés sur les impacts sur la société. Dès le début nous avons travaillé avec les communautés touchées par le développement des plantations à grande échelle. Nous avons découvert beaucoup de cas d'appropriation de terres, où les communautés locales et indigènes ont été forcées à abandonner leurs champs et les ont perdus. Les communautés sont obligées à quitter leurs terres par des menaces ou par la fraude, car les entreprises profitent du manque de documentation, c'est-à-dire de l'absence de titres de propriété. Plusieurs entreprises font appel aux militaires pour obliger les communautés à quitter leurs terres. L'expansion a porté atteinte également à la souveraineté alimentaire des communautés, quand elles perdent les champs où elles produisaient des aliments et que ces champs sont transformés en plantations de palmiers à huile. Le travail est une autre question que le gouvernement, les entreprises planteuses et la RSPO n'ont pas résolue. Parmi les problèmes dans ce domaine figurent le travail des enfants, le travail forcé, l'absence de garantie d'un salaire minimum, l'embauche à la journée, les promesses non tenues, les mauvaises conditions de vie, etc.

Question : Avez-vous constaté l'existence d'impacts différenciés sur les hommes et les femmes ?

Jefri Saragih: En ce qui concerne le travail, les épouses des travailleurs sont obligées d'aider leurs maris en raison du haut rendement que ceux-ci doivent atteindre dans des délais insuffisants. Quant à la terre, les femmes n'ont aucun droit sur les terres familiales. Les titres de propriété sont au nom des maris. Par conséquent, lorsque le mari meurt il est fréquent que la femme perde la terre.

Question : La RSPO a-t-elle été en mesure d'éviter les effets négatifs des plantations de palmiers à huile en Indonésie ?

Du moment qu'il y a une cinquantaine de cas non résolus, il est justifié de dire que la RSPO a été incapable de porter remède aux nombreux effets négatifs qu'ont eus les plantations de palmiers à huile. En ce qui concerne les questions sociales, nous voyons qu'il y a encore plus de 40 cas présentés au Secrétariat de la RSPO qui n'ont pas été réglés. À cela s'ajoutent bien d'autres cas de conflits avec les communautés dans lesquels sont impliqués des membres de la RSPO, sans que des plaintes aient été présentées. En ce qui concerne les questions environnementales, nous voyons que le nuage de fumée qui a récemment couvert le Riau a été provoqué par des incendies dans les plantations de membres de la RSPO. En outre, il existe bien d'autres cas concernant le déboisement, etc.

Question : Que s'est-il passé lorsque les communautés indonésiennes ont recouru au système de réclamation de la RSPO ?

Jefri Saragih: D'après ce que nous avons appris en assistant les communautés, très peu de plaintes ont été résolues. La RSPO joue un rôle important dans la résolution des conflits. Cela veut dire qu'elle devrait être en mesure de savoir quelle est la situation réelle, mais elle n'y est pas encore parvenue. Nous avons insisté pour que le Secrétariat de la RSPO vienne vérifier et préciser sur le terrain l'information qu'elle a reçue. Malheureusement, elle n'a pas pu le faire dans tous les cas.

Les communautés ne sont pas satisfaites des progrès accomplis par la RSPO dans la résolution de leurs conflits. Grâce au fait que SW est membre de la RSPO, quelques représentants des communautés ont pu se réunir avec les entreprises au cours des assemblées annuelles de la Table ronde, mais la plupart des communautés n'ont pas pu contacter directement le Secrétariat de cet organisme.

Question : Ces dernières années, des entreprises et des investisseurs qui ont des activités en Indonésie ont mis en œuvre de grands projets de plantation de palmiers à huile en Afrique, et ils ont commencé à le faire en Amérique latine également. Dans ces nouvelles zones d'expansion, ils font aux communautés des promesses semblables à celles qu'ils ont faites en Indonésie, concernant la génération d'emploi, le progrès et le développement. Sur la base de votre expérience en Indonésie, quel message adresseriez-vous à ces communautés africaines et latino-américaines ?

Jefri Saragih: Les communautés qui risquent d'être touchées devraient être plus prudentes dans leurs rapports avec les entreprises huilières. Elles doivent accroître leurs connaissances au sujet du FPIC et de leurs droits, par exemple leurs droits territoriaux. Les ONG et les militants locaux jouent aussi un rôle important, aussi bien en assistant les communautés qu'en organisant des activités de défense communautaire. Ils devraient parvenir à dialoguer avec le gouvernement pour protéger les droits des communautés à leur terre et à leurs moyens d'existence.

<u>index</u>

- Indonésie : Comment la RSPO a traité les plaintes présentées contre un de ses membres, First Resources



Une courte vidéo intitulée Manufacturing Consent [4] montre l'arrivée des représentants de PT Borneo au village de Muara Tae le 18 août 2011, et leur demande d'autorisation pour entrer dans le

territoire de la communauté. D'après le leader traditionnel Ignacius Igoqu, lors d'une réunion tenue ce jour-là « la communauté, le chef du village et moi-même nous sommes opposés à la présence de PT Borneo, qui voulait s'associer avec nous ».[5] Il rapporte aussi que le 11 septembre 2011, soit près d'un mois plus tard, les représentants de PT Borneo étaient revenus et avaient affirmé qu'ils n'allaient pas « nuire à la communauté » et que l'association avec l'entreprise allait être « très profitable » pour le village. Cette fois encore, la communauté a refusé. Ignacius Igoqu résume ainsi la situation : « Nous ne voulons pas accepter qu'il y ait des plantations de palmier à huile parce que les seules ressources qui comptent pour les habitants de Muara Tae sont la terre et les forêts. [...] Du moment que la plupart de notre territoire a été transformé en une mine de charbon, il ne nous reste que la rive gauche du fleuve Nayan pour gagner notre vie ».

Le conflit concernant la destruction de la forêt communale et des champs où la population faisait des cultures alimentaires s'est aggravé en juin 2012. D'après Ignacius Igoqu, « Bien que nous ayons essayé d'empêcher les travaux, ils s'arrêtent quand ils nous voient mais, dès que nous retournons au village, ils continuent, même pendant la nuit ».

Plusieurs membres de la communauté ont essayé de résister en reprenant la plantation de produits alimentaires sur le territoire que l'entreprise s'est approprié, afin de réaffirmer ainsi leur droit à la terre. En raison de la déforestation causée par l'expansion des plantations de palmiers à huile, le fleuve Utak Melianu, un des deux cours d'eau indispensables pour que le village dispose d'eau, est en train de se dégrader gravement. Masrani, leader du village, prévient que « dans ces conditions, il ne restera peut-être aucune source d'eau pour la consommation du village ».

Le 18 septembre 2012, tandis que les bulldozers de la filiale de First Resources continuaient de détruire la forêt communale et les terres de Muara Tae, First Resources a publié dans le site web de la RSPO qu'elle avait mis en route une consultation sur une période de 30 jours au sujet des nouvelles plantations de PT Borneo. Dans d'autres documents publiés sur le même site on annonçait les résultats de l'Évaluation d'impact social et environnemental et de celle des zones de grande valeur pour la conservation (HCV), réalisées par TUV Nord pour le compte de la RSPO. Selon ces évaluations, PT respecte le principe n° 7 de la RSPO, qui interdit de défricher des forêts primaires pour de nouvelles plantations faites après 2005, il exige de ne détruire « aucune zone nécessaire au maintien ou à l'amélioration d'une ou plusieurs grandes valeurs pour la conservation » au moment de faire de nouvelles plantations de palmiers à huile, et de « ne faire aucune nouvelle plantation sur les terres de la population locale sans le consentement préalable, libre et informé de celle-ci ».[6]

Dans la vidéo, un leader villageois explique : « [...] ils ne sont pas venus avec le consentement de la communauté. Ils sont entrés de force, et de force ils ont démoli le territoire communautaire. [..] ils ont ignoré le refus des habitants de Muara Tae ». Un autre ajoute que l'entreprise a fait venir « la BRIMOB [la police antiémeute] pour intimider les villageois et éviter qu'ils défendent leur territoire », et il dit aussi qu'ils ont « détruit le bois de la forêt et les médicaments traditionnels que la communauté conservait ». À propos des zones HCV, le leader Masrani commente :

« [...] cette évaluation des HCV n'examine que certaines zones et ne protège que ce qui les intéresse. Mais pour nous, tout le territoire de Muara Tae est de grande valeur. Les forêts du territoire de Muara Tae ont toutes un grand potentiel. En plus, elles sont vraiment importantes pour la communauté. Le territoire de Muara Tae est la source de sa subsistance quotidienne. Pour l'agriculture, pour le jardinage. Donc, si ce qu'on cherche c'est la valeur, tout Muara Tae est de grande valeur. »

La plainte présentée à la RSPO

En octobre 2012, l'ElA a présenté une plainte formelle à la RSPO, où elle demandait à cette organisation de prendre une série de mesures : exiger de l'entreprise « l'arrêt immédiat du défrichage », faciliter « la restitution des terres annexées », veiller à ce que « le processus d'indemnisation soit satisfaisant pour les parties concernées ».[7]

Or, ignorant ses propres délais pour répondre aux réclamations de ce genre, la RSPO n'a rien fait pendant trois semaines et, le 7 novembre 2012 l'ElA a déclaré publiquement : « Pendant qu'on détruit Muara Tae, la RSPO ne fait rien ».[8] L'ElA ajoute que, si la RSPO avait accepté la légitimité de la plainte, elle aurait obligé First Resources à cesser ses activités à Muara Tae tant que le différend n'aurait pas été résolu. L'ElA signale en outre :

« Masrani, Petinggi [chef du village] de Muara Tae, a participé la semaine dernière à la table ronde annuelle de la RSPO, à Singapour. Pendant cette réunion, aussi bien Bambang Dwi Laksono, directeur de la durabilité de First Resources, que Ravin Krishnan, coordinateur des plaintes de la RSPO, ont conseillé à la communauté de dialoguer avec l'entreprise. Pourtant, au cours des réunions avec First Resources des deux dernières années, la communauté a toujours refusé la plantation proposée, mais ce refus a été absolument ignoré. En fait, pendant qu'à Singapour First Resources offrait à Masrani la possibilité de dialoguer, l'entreprise s'apprêtait à raser la terre de son père. »

La RSPO a attendu le 10 décembre 2012 pour communiquer à First Resources, par écrit, que la procédure de plainte avait été mise en route. Dans cette lettre, la RSPO dit que son Comité des plaintes considérait que les preuves présentées par l'EIA étaient suffisantes pour accepter que First Resources n'avait pas identifié au préalable les zones HCV et qu'elle n'avait pas fait une évaluation d'impact social et environnemental avant de commencer à planter. En outre, la RSPO suggère « la possibilité d'infractions au cas où le consentement préalable, libre et informé n'aurait pas été obtenu avant de commencer à aménager la zone ». Elle signale aussi que l'entreprise a été impliquée dans des défrichages de zones HCV dans une autre région, et ajoute que cela pourrait indiquer qu'il ne s'agit pas d'une « faute isolée » mais d'un problème « plus systématique ». Pour traiter des problèmes énoncés dans la plainte de l'EIA, le Comité des plaintes de la RSPO a demandé, entre autres choses, que PT Borneo « fasse examiner la situation sur le terrain par un organe de certification indépendant » et « travaille avec les plaignants à la formulation d'un plan d'action approprié qui permette de résoudre le différend à l'amiable ». Tout cela devait être fait au bout de 6 mois, et PT Borneo a été priée de « cesser toute activité dans la zone mentionnée » jusqu'à ce que les actions requises par la RSPO dans sa lettre aient été « menées à bon terme ».[10]

Cette liste de « devoirs » a été le point de départ d'une inspection sur le terrain, qui a confirmé les plaintes présentées par l'ElA.[11] La RSPO a donc envoyé une autre lettre à First Resources (FR) le 17 avril 2013, avec une nouvelle longue liste de mesures que FR devait prendre pour « résoudre » le conflit et se conformer aux dispositions des principes et des critères de la RSPO. L'entreprise est priée de faire de nombreuses évaluations techniques, et elle sera autorisée à reprendre les activités de plantations sur les terres non litigieuses dès que les évaluations d'impact et HCV seront prêtes. Quant aux terres en litige, l'entreprise devra résoudre d'abord le conflit avec la communauté. La RSPO lui recommande d'améliorer ses procédures de consultation, de présenter un « plan de paiements compensatoires » et de soumettre régulièrement aux communautés des rapports concernant les opérations. Du point de vue de la RSPO, « ceci permettra à FR communiquer les

détails de son plan plasma [suivant lequel les villageois plantent des palmiers à huile pour en vendre les fruits à l'entreprise], et de ses programmes [de Responsabilité sociale] ».[12]

Le 24 avril, FR a eu « le plaisir de faire savoir » qu'elle s'était « engagée à mettre en œuvre toutes les actions recommandées pour le 30 juin 2013 ». Elle signale aussi qu'elle engagera des « experts extérieurs » et qu'elle établira « un chronogramme pour [...] la gestion et la supervision des zones HCV, lequel sera envoyé au comité [des plaintes] pour examen ».[13] Le 29 juin 2013, FR rapporte qu'elle a accompli « des progrès constructifs » au sujet des actions proposées, et que 892 hectares de zones HCV ont été identifiées.[14] La dernière information disponible dans le site web de la RSPO est que cette organisation, dans sa réponse du 16 décembre 2013, demande à l'entreprise une série de mesures additionnelles, en spécifiant le délai dans lequel ces actions seront accomplies.[15] Dix-huit mois après la présentation de la plainte, le site web de la RSPO n'a rien publié de substantiel sur le point où se trouvent les démarches pour résoudre les problèmes soulevés.

Que nous apprend cette expérience ?

La communauté de Muara Tae a toujours réclamé deux choses fondamentales : que l'entreprise arrête immédiatement ses activités sur son territoire, et que la terre qu'elle a occupée soit restituée à la communauté. En demandant que l'on recherche une « solution à l'amiable », la RSPO laisse de côté ces deux réclamations essentielles.

Les exigences de la communauté ne figurent pratiquement pas dans les lettres de la RSPO et dans les réponses de l'entreprise. Lorsque la communauté demande que l'entreprise n'entre pas sur son territoire traditionnel, on lui conseille de « dialoguer » et de « communiquer » avec l'envahisseur pour parler des dimensions des zones HCV, de « procédures claires » pour la « gestion » et le « règlement des différends ». La communauté avait déjà donné, à plusieurs reprises, une réponse claire à ces propositions de « dialogue » et de « communication » : elle ne souhaitait pas accepter l'offre de l'entreprise. Dans ce contexte, l'appel de la RSPO à « améliorer » le FPIC est malhonnête. Le FPIC inclut la possibilité de dire non, comme le signale la RSPO dans sa lettre d'avril 2012. Or, cette lettre ne reconnaît pas suffisamment que les membres de la communauté ont déjà dit non aux demandes de First Resources d'entrer sur le territoire. Par conséguent, les réponses de la RSPO montrent que cette organisation ne peut pas ou ne veut pas écouter, comprendre les demandes manifestées dans la plainte et y répondre. Ainsi, les suggestions de la RSPO équivalent à un refus tacite des réclamations des membres de la communauté, tandis que la proposition initiale de l'entreprise, c'est-à-dire que la communauté accepte le paiement et plante des palmiers à huile pour elle, en est fortifiée, bien qu'elle ait été refusée à maintes reprises et avant même la présentation de la plainte.

Une communauté peut répondre de diverses façons aux entreprises de palmier à huile ; pourtant, le traitement que la RSPO a donné dans ce cas à la réclamation complique encore plus les débats internes et peut contribuer à les intensifier au lieu de les résoudre parce que, implicitement, la RSPO choisit le camp de ceux qui, dans ce contexte, défendent l'association avec des entreprises pour l'expansion des plantations industrielles.

- [1] http://www.rspo.org/en/status of complaint&cpid=21.
- [2] Pour davantage d'information sur les procédures pour les nouvelles plantations et sur les principes et critères de la RSPO, voir www.rspo.org.
- [3] http://www.eia-international.org/wp-content/uploads/PT-

BSMJ NPP Grievance ALL 171012 FINAL.pdf.

- [4] https://vimeo.com/52941829. La vidéo fut produite par l'ElA et annexée ensuite à la plainte présentée à la RSPO.
- [5] En Indonésie, près de 30 % de la production nationale d'huile de palme provient de petits propriétaires, souvent par le système dénommé "plasma": ils possèdent environ 2 hectares à proximité de la plantation d'une entreprise déterminée, et s'engagent par contrat à lui vendre leur récolte de fruits de palmier.
- [6] http://www.eia-international.org/wp-content/uploads/PT-
- BSMJ NPP Grievance ALL 171012 FINAL.pdf.
- [7] http://www.eia-international.org/wp-content/uploads/PT-
- BSMJ NPP Grievance ALL 171012 FINAL.pdf
- [8] http://www.eia-international.org/rspo-fails-to-act-as-muara-tae-is-destroyed.
- [9] http://www.eia-international.org/rspo-fails-to-act-as-muara-tae-is-destroyed.
- [10] http://www.rspo.org/file/PTBSMJFR.pdf.
- [11] Sauf la mention que le FPIC avait été "mal appliqué", alors que la vidéo de l'EIA affirme que la communauté n'avait pas donné son consentement au projet de palmier à huile.
- [12] http://www.rspo.org/file/CPDecisionMoodyReport17Apr2013.pdf.
- [13] http://www.rspo.org/file/Reply on BSMJ Complaint 24April2013.pdf.
- [14] http://www.rspo.org/file/Letter%20to%20RSPO%20re %20completion%20of%
- 20BSMJ%27s%20corrective%20actions%2029%20June%202013.pdf
- [15] http://www.rspo.org/file/16Dec2013%20decision%20on%20PT%20BSMJ-FR%281%29.pdf



- Liberia : la RSPO est incapable de s'attaquer aux causes profondes du conflit associé aux activités de Sime Darby



On aurait pu s'attendre à ce que les membres de la RSPO respectent les principes et les critères de cette organisation au moment d'étendre leurs activités sur le continent africain, ne serait-ce que pour éviter les expériences négatives en matière de relations publiques qu'ils ont vécues en Indonésie et en Malaisie. On aurait pu s'attendre à ce qu'ils soient particulièrement prudents dans des pays comme le Liberia, où les problèmes fonciers, de longue date et toujours non résolus, et le traumatisme de la longue et récente guerre civile ont amené un groupe d'experts de l'ONU à recommander au gouvernement libérien de déclarer un moratoire sur toute nouvelle concession tant que les questions foncières n'auront pas été clarifiées.[1]

En dépit de cette situation, SIME Darby (SD) a signé en 2009 un bail de 63 ans avec le

gouvernement du Liberia, pour un total de 311 187 hectares. Au prix avantageux de 5 USD par an et par hectare planté, cette société a ainsi obtenu le droit de planter quelque 220 000 hectares de palmiers à huile pendant une période de 20 ans sur les terres comprises dans le bail. Ce contrat viole les principes et les critères de la RSPO parce qu'il ne reconnaît pas les droits fonciers coutumiers et qu'il garantit très faiblement les droits communautaires. Il ne reconnaît pas non plus l'obligation de la société d'obtenir le consentement préalable, libre et informé des communautés concernées, et il permet même la réinstallation involontaire des communautés.[2] D'après l'ONG locale SDI (FoE Liberia), le contrat viole aussi la législation libérienne et des accords internationaux.

Pourtant, Sime Darby dit qu'elle a « signé avec le gouvernement du Liberia un contrat de concession qui lui donne droit à la terre » ; elle ajoute qu'elle a passé « un contrat légal avec un gouvernement démocratiquement élu » et qu'elle ne voit « aucun indice que [ce contrat] viole les droits de l'homme ».[3]

Cette idée que tout est bien a été renforcée par la société conseil BSi Group Singapore Pte Ltd, responsable devant la RSPO de la procédure de certification des plantations de SD au Liberia. Une lettre des consultants (disponible sur le site web de la RSPO) affirme que « le Plan d'exploitation de Sime Darby est fondé sur les meilleures pratiques qui ont été appliquées à ses plantations de palmier à huile en Malaisie et en Indonésie, et il prend en considération les recommandations de la SEIA [évaluation d'impact environnemental et social] et des études sur la HCV [haute valeur pour la conservation] ; il coïncide avec les P & C de la RSPO pour les nouvelles plantations et s'occupe des inquiétudes et des aspirations manifestées par les parties concernées ». La lettre signale aussi que « les évaluations SEIA et HCV sont exhaustives, professionnelles et conformes aux principes, aux critères et aux indicateurs de la RSPO applicables aux nouvelles plantations ».[4] Le contrat de Sime Darby avec le gouvernement libérien est mentionnée comme « preuve de possession de la terre »,[5] sans aucune réflexion critique sur la véracité de cette affirmation dans le contexte foncier si complexe du Liberia. La recommandation positive pour la certification que donne la société conseil ne fait que renforcer les plans d'expansion au Liberia de SD.

Cependant, ce que racontent les communautés au sujet de leur expérience avec ce contrat fait davantage référence à de mauvaises pratiques qu'aux « meilleures », et montre que leurs « aspirations » en tant que « parties concernées » n'ont pas été prises en compte du tout. En 2011, l'entreprise commença à faire sa première plantation de palmier à huile dans le district de Garwula, comté de Grand Cape Mount. Au cours du processus, les terres cultivées des communautés locales ont été envahies ; le résultat a été la faim dans les villages car ils n'ont plus disposé de terre pour cultiver des produits vivriers et que les indemnités reçues se sont avérées insuffisantes pour acheter les aliments nécessaires. Des zones boisées et des sites sacrés de grande valeur pour les communautés ont été également détruits.

La plainte présentée à la RSPO

En octobre 2011, les habitants des villes et des villages de Bomi et de Grand Cape Mount ont présenté une plainte formelle à la RSPO où ils expliquaient de quelle manière leurs droits avaient été violés. Dans leur lettre ils citent l'Évaluation d'impact social et environnemental de SD et décrivent les terres touchées par l'expansion de SD comme des « terres tribales », des « terres familiales » et des « terres communales ». D'après eux, ces terres « leur appartiennent », et ils ajoutent que « par conséquent, [ils ont] droit au consentement préalable, libre et informé, et le plein pouvoir de refuser ou d'accepter les projets d'investissement dans [leur] propriété ». Pour finir, ils disent que « [SD] a commencé à détruire massivement des cultures et des sites d'importance

culturelle, comme des cimetières et des lieux saints, en utilisant de lourdes machines de terrassement », et qu'elle a « pollué les sources d'eau ».[6]

Dans sa réponse à la plainte, la RSPO affirme que l'entreprise s'est « engagée » à « cesser immédiatement toute activité à l'endroit mentionné », et qu'elle est « ouverte à des discussions bilatérales entre les parties intéressées ». Le secrétariat de la RSPO considère qu'il s'agit là d'un « bon pas pour connaître les détails du problème et pour avancer vers l'adoption d'un plan de solutions à l'amiable ». Comme dans d'autres cas semblables en Indonésie et au Nigeria, où elle a reçu des plaintes contre ses membres, la RSPO répond sans rien dire sur la nature même de ces « détails » si importants du « problème ». De même, la réponse ne réfléchit pas sur l'à-propos des actions proposées par la RSPO au vu de ces « détails » qui, dans le cas de SD au Liberia, sont constitués par le contrat lui-même, grâce auquel Sime Darby a pu disposer des terres des communautés.[7]

Sime Darby a déclaré qu'elle « n'exploitera aucune terre sans l'autorisation expresse des communautés locales ». Néanmoins, SDI / FoE Liberia a annoncé que si le contrat de concession entre Sime Darby et le gouvernement – avec les problèmes fondamentaux que ce contrat contient – n'est pas renégocié, les communautés continueront d'être vulnérables à l'avenir. Or, Sime Darby n'a pris aucune initiative pour renégocier le contrat avec le gouvernement libérien.

Simultanément, les « négociations » de l'entreprise avec les communautés n'ont pas réussi à résoudre le problème de l'invasion des palmiers à huile dans les terres communautaires. Lors d'une réunion avec 150 représentants des communautés tenue en novembre 2012, un an après la présentation de la plainte à la RSPO, les représentants du district de Garwula ont réitéré que, dans leur cas, il n'y avait eu aucune consultation avant que Sime Darby ne s'empare de leurs terres, et qu'ils n'avaient pas donné leur consentement aux plantations de palmiers à huile (voir http://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section2/liberia-our-future-is-now-communities-gather-to-discuss-oil-palm-expansion-and-to-repair-and-prevent-human-rights-violations/). Les représentants présents ont exigé que le FPIC soit strictement appliqué à toute nouvelle opération de l'entreprise. Ils ont exigé aussi qu'aucun déplacement n'ait lieu, que les droits du travail soient respectés et que l'entreprise s'engage à agir avec transparence. En plus, au cours de la réunion de très nombreux assistants ont déclaré leur opposition catégorique à la présence de Sime Darby dans les territoires de leurs communautés.

Dans une lettre datée de juin 2013,[8] soit une vingtaine de mois après la présentation de la lettre de réclamation à la RSPO, SD annonce qu'elle « a entrepris de consulter pleinement toutes les parties concernées » et même ce que l'entreprise appelle les « ONG responsables ». Elle ajoute qu'elle « s'efforce de faire en sorte que [ses] plantations s'étendent de façon responsable et avec le consentement de toutes les parties intéressées ». L'exclusion d'une des principales organisations libériennes qui appuient les communautés dans leur lutte pour la justice et pour les droits territoriaux, SDI / FoE Liberia, de la liste des ONG « responsables » n'augure rien de bon sur la promesse de SD de résoudre les conflits qu'elle a causés. Cependant, la déclaration de l'entreprise coïncide avec la réponse de la RSPO aux plaintes concernant les projets d'exploitation de palmiers à huile : elle insiste sur les « solutions » à trouver au moyen de « dialogues amicaux » entre les « parties concernées » mais, dans la réalité, cela se traduit par un processus qui permet aux entreprises de multiplier toujours leurs plantations de palmiers à huile, malgré l'opposition explicite des communautés.

Ce que montre l'expérience au Liberia

Pour l'instant, la possibilité d'un dialogue véritable de toutes les parties sur les problèmes fondamentaux que posent les activités de Sime Darby au Liberia semble très lointaine. La RSPO ne fait rien pour y parvenir, puisqu'elle permet à ses membres d'enfreindre ses principes et ses critères sans aucune conséquence pour leur qualité d'adhérents. Dans le cas de SD, pour réagir avec sérieux en réponse aux violations de ses règles la RSPO pourrait exiger de l'entreprise de ne pas signer avec les gouvernements locaux des contrats qui violent les normes de l'organisation. D'autre part, il est difficile d'imaginer un dialogue qui vise à obtenir « le consentement de toutes les parties concernées » quand on voit que l'entreprise peut tout simplement exclure de la catégorie des « ONG responsables » des organisations comme SDI, dont le rôle est de fournir aux communautés de l'information importante, qu'elles ne pourraient pas se procurer autrement, sur les problèmes essentiels et les répercussions des plantations de Sime Darby.

Les prochaines plantations de palmiers à huile de Sime Darby se feront sur 20 000 hectares situés dans le comté de Gbarpolu. Une étude récente de l'université de Reading (UK), financée par le Département du développement international du Royaume-Uni et l'Initiative Droits et Ressources, a analysé les éventuels impacts écologiques et sociaux de ce projet. La recherche a conclu que les plans de plantation pour le comté auront probablement des effets considérables et négatifs sur la société et l'environnement. Sime Darby y a répondu agressivement, déclarant que cette recherche « manque de crédibilité et de rigueur ». À propos d'une fiche d'information de SDI et des Amis de la Terre International publiée en même temps que le rapport de l'université de Reading, Sime Darby a accusé SDI de porter des accusations infondées. Dans un rapport sur les impacts de Sime Darby au Liberia, SDI explique les conséquences qu'auront les contrats comme celui de cette entreprise en ce qui concerne l'appropriation de terres :

« [...] c'est une catastrophe nationale en perspective. La concession de grandes étendues de terres fertiles à des entreprises étrangères pendant des décennies est dangereuse parce que, à mesure que ces entreprises élargissent leurs plantations, il reste de moins en moins de terres arables dans les zones rurales. [...] Les gens deviendront encore plus pauvres, puisque les activités génératrices de revenus et les possibilités de gagner de l'argent se verront limitées. »[9]

Tant que la RSPO et SD refuseront d'examiner en profondeur les détails et les origines des conflits causés par Sime Darby, que les ONG et les communautés ont dénoncés à la RSPO, en présentant même des plaintes formelles, tout « plan de solutions » que proposera la RSPO sera voué à l'échec.

Une victoire des communautés du Liberia contre Equatorial Palm Oil [10]

Depuis 2012, les membres des communautés du comté de Grand Bassa n'ont cessé d'accuser la société Equatorial Palm Oil (EPO) de défricher des terres et de planter des palmiers à huile sans demander leur permission. EPO allègue qu'elle a obtenu ces terres légalement, faisant référence aux concessions que le gouvernement lui a octroyées ces dernières années. En septembre 2013, les villageois concernés ont présenté une plainte à la RSPO. Le site web de cette organisation signale que « les recherches concernant cette plainte sont en cours de réalisation ».

Au début de 2014 les communautés, lasses d'attendre que leurs doléances

soient résolues au moyen des procédures de plainte, se sont organisées et ont marché, avec 200 personnes, vers la capitale de l'État, Buchanan. La manifestation a été violemment arrêtée par la police et les gardes de sécurité de l'entreprise. Dix-sept villageois ont été arrêtés. Après cette action de protestation, au cours d'une réunion à Monrovia, la capitale du pays, la présidente du Liberia, Ellen Johnson-Sirleaf, a promis aux villageois que le gouvernement ne permettrait pas à l'entreprise d'étendre ses plantations de palmiers à huile dans leurs terres. Silas Sikor, de SDI, a qualifié cette promesse de « victoire pour les droits communautaires au Liberia ». Cet exemple montre à quel point il est important que les communautés s'organisent, entreprennent des actions et résistent lorsqu'il s'agit de défendre les territoires et les forêts dont elles dépendent.

- [1] Rapport final du Groupe d'experts de l'ONU sur le Liberia, présenté conformément au paragraphe 6(f) de la résolution 1961 du Conseil de Sécurité du 7 décembre 2011 (UN Doc. S/2011/757), http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/Liberia%20S2011%20757.pdf).
- <u>CF0E4FF90FF9%/D/Libelia%20S2011%20/5/.pui).</u>
- [2] SDI/FOE-Liberia. Factsheet about Sime Darby in Liberia, 2013.
- [3] http://www.simedarby.com/Open Letter to Friends of the Earth, in Response to the Publication %E2%80%98Sime Darby and Land Grabs in Liberia%E2%80%99 June 2013.aspx
- [4] http://www.rspo.org/v2/file/Notification%20&%20BSi Verification%20Statement%20New %20 Plantings%20Assessment%20 Stage%20II %20of%20Sime%20Darby%20 Liberia %20May %202011.pdf
- [5] http://www.rspo.org/ v2/file/Summary%20Report%20%20of%20Planning%20and%20 Management.pdf
- [6] http://www.forestpeoples.org/topics/palm-oil-rspo/publication/2011/letter-complaint-roundtable-sustainable-palm-oil-rspo-members.
- [7] http://www.forestpeoples.org/topics/palm-oil-rspo/publication/2011/letter-complaint-roundtable-sustainable-palm-oil-rspo-members.
- [8] Liberia%E2%80%99 June 2013.aspx.
- [9] http://wrm.org.uy/books-and-briefings/uncertain-futures-the-impacts-of-sime-darby-on-communities-in-liberia-2/.
- [10] http://farmlandgrab.org/post/view/23300

		<u>index</u>

- Nigeria : l'avis juridique demandé par la RSPO au sujet de la plainte contre Biase Plantations Limited ignore l'essentiel du problème



Le gouvernement de l'État de Cross River, au Nigeria, a autorisé la réalisation de grandes plantations de palmiers à huile, y compris sur les terres communales de la population rurale. Un de ces cas est celui de Biase Plantations Ltd, qui a acquis des terres utilisées par les peuples indigènes de la communauté d'Ibiae, dans la zone de gouvernement local de Biase. En 2011, Wilmar International, une des plus grandes entreprises de plantations de palmiers à huile, basée à Singapour.[1] a obtenu du gouvernement de l'État de Cross River 5 561 hectares, par l'intermédiaire de sa filiale Biase Plantations Ltd. Environ 55 % de cette surface (3 054 hectares) sont couverts de forêt naturelle, tandis que 2 419 hectares sont occupés par une plantation de palmiers à huile que le gouvernement avait créée au début des années 1960 mais qui a été abandonnée dans les années 1980; à présent on abat ces palmiers pour réaliser une nouvelle plantation.[2]

En novembre 2012, l'ONG nigériane Rainforest Resource & Development Centre (RRDC) a présenté une plainte à la RSPO, où elle montre que la privatisation de terres qui avaient appartenu à l'État a débouché sur des violations des droits de l'homme, la destruction de l'environnement et des infractions des lois municipales.[3] Le fait que Wilmar, membre de la RSPO, ait acquis des terres pour y faire de grandes plantations de palmiers à huile représente une menace pour l'avenir et la survie de la communauté indigène d'Ibiae. En plus de la plainte adressée à la RSPO, RRDC a engagé des poursuites au Nigeria, concernant les erreurs et les incohérences que la privatisation des terres acquises par la filiale de Wilmar a comportées.

L'achat de terres dans la zone de gouvernement local de Biase n'est pas la seule acquisition controversée de Wilmar au Nigeria, bien que ceci ne figure pas dans la plainte présentée à la RSPO sur les opérations de Wilmar dans l'État de Cross River. Cette entreprise est impliquée dans au moins deux autres acquisitions controversées. Wilmar a acheté des terres également, par le biais de sa filiale nigériane, à Obasanjor Farms Ltd., une entreprise appartenant à l'ancien président du Nigeria, Olusegun Obasanjo [voir l'article STOLEN LAND: NIGERIAN VILLAGERS WANT THEIR LAND BACK FROM WILMAR, http://intercontinentalcry.org/stolen-land-nigerian-villagers-want-land-back-wilmar-21559). Ces terres avaient été données en secret à l'entreprise du président, sans avoir consulté ni indemnisé les propriétaires des terres communales ; le gouvernement de l'État de Cross River avait rassemblé de force 10 000 hectares qui appartenaient aux communautés de Ekongo Anaku, Mbobui, Mfamosin, Abiati et Anigheje pour les offrir à l'entreprise privée du président.

Un communiqué de presse de RRDC du 24 avril 2014 révèle une autre appropriation de terres boisées commise par Wilmar International dans l'État de Cross River, à proximité de la Réserve de faune d'Afi. RRDC signale que cette appropriation « a soulevé de graves problèmes éthiques concernant la déclaration de Wilmar International du 5 décembre 2013, où elle s'engage à protéger les forêts et les communautés ».

La plainte présentée par RRDC à la RSPO se centre sur cinq problèmes principaux, qui auraient dû empêcher un membre de la RSPO respectueux des principes et des critères de cette organisation d'entreprendre des travaux préparatoires dans le lieu prévu pour la plantation. Ces cinq problèmes principaux sont les suivants :

- 1) Biase Plantations Ltd. n'est pas arrivée à un accord avec les communautés, comme prévu dans la clause 4(4) des « Termes fondamentaux pour la privatisation de la propriété d'Ibiae » de mai 2012. Selon ce document gouvernemental, Wilmar aurait dû « aider les communautés propriétaires de terres à fournir les installations qui auront été convenues entre l'investisseur et les communautés propriétaires ».[4] Bien que des réunions aient été organisées, aucun accord n'a jamais été passée entre Biase Plantations Ltd. et les communautés qui habitent les terres acquises par l'entreprise.
- 2) L'acquisition de terres louées aux agriculteurs qui participent au programme CARES du gouvernement est illégale.
- 3) Les communautés migrantes installées dans la propriété achetée par l'entreprise n'ont pas été prises en compte.
- 4) Le refus de présenter les documents demandés par les communautés concernées par la privatisation implique que l'entreprise ne s'est pas engagée à agir avec transparence : malgré les demandes réitérées adressées au gouvernement et à Wilmar, aucune des communautés propriétaires n'a reçu copie du document « Termes fondamentaux pour la privatisation », et RRDC considère que ceci est « contraire à l'esprit de transparence recommandé par la RSPO ». De même, l'entreprise a refusé de présenter l'Évaluation d'impact environnemental exigée par la législation nigériane avant de pouvoir commencer à travailler sur les plantations.
- 5) Les lois et les règlementations municipales et fédérales pertinentes n'ont pas été appliquées, y compris celles qui portent sur l'Évaluation d'impact environnemental.[5] Dans le document présenté au comité des plaintes de la RSPO, RRDC propose « que Wilmar cesse toute activité dans la propriété jusqu'à ce que toutes les observations aient été considérées, en conformité avec le protocole de la RSPO ».[6]

En ce qui concerne le point 1), le document présenté par RRDC rappelle que, pour que les plantations de palmiers à huile de Wilmar soient acceptées, la condition était que les améliorations des routes demandées par la communauté soient intégrées dans les « Termes fondamentaux pour la privatisation ». Les communautés supposaient qu'elles l'avaient été, mais il n'en était pas ainsi. Le fait de ne pas permettre aux communautés de voir ce document-clé leur a laissé croire, à tort, que leurs demandes avaient été acceptées. Par conséquent, RRDC considère que le consentement de la communauté à l'entrée de Wilmar dans sa propriété a été obtenu par des moyens frauduleux.

En ce qui concerne le point 2), RRDC explique que les terres louées aux agriculteurs qui participent au programme CARES (Cross River State Agricultural and Rural Empowerment Scheme) ont été illégalement incluses dans les terres de l'ancienne plantation vendues à Wilmar.

Le CARES est un programme pour l'atténuation de la pauvreté grâce auquel, en 2009, environ 1 000 hectares ont été loués à des agriculteurs pour une période de 25 ans pour qu'ils y fassent des plantations de palmiers à huile à petite échelle. Chaque agriculteur a reçu entre 10 et 20 hectares. D'après le ministère de l'Agriculture, au moment où la propriété a été privatisée et vendue à Wilmar, 32 agriculteurs avaient déjà planté des palmiers à huile sur 470 hectares. La plainte présentée par

RRDC affirme que ces agriculteurs ont été prévenus de ne pas continuer à investir sur ces terres parce qu'elles allaient être privatisées. « « Bien qu'on leur ait promis de les indemniser – ce qui, le 5 novembre 2012, n'avait pas encore été fait – comme prévu dans les contrats de location du CARES, le gouvernement n'a pas le droit de résilier le contrat à moins que le locataire : (i) ne paie pas le bail, ou (ii) ne respecte pas les clauses du contrat. Du moment que la privatisation ne figure pas parmi les causes de résiliation, l'acquisition de la terre et sa vente à Wilmar sont illégales », conclut RRDC sur ce point.

En ce qui concerne la présence de communautés migrantes établies dans la propriété (point 3), RRDC affirme qu'elles n'ont pas été prises en compte par Wilmar comme il le fallait. « À partir des données du recensement national de population de 1991, et en supposant une croissance démographique proportionnelle à la croissance moyenne du pays (3,0 %), environ 3 696 personnes vivent dans la propriété d'Ibiae. Ces personnes proviennent de l'État voisin, Akwa Ibom, et la plupart sont arrivées au début des années 1960 à la recherche de travail, au moment de la création de la plantation originelle. Quand cette plantation a été abandonnée dans les années 1980, et que les possibilités de travail ont diminué, les travailleurs migrants ont été autorisés à cultiver des parties non exploitées de la propriété. Wilmar a promis d'indemniser ces travailleurs mais, à ce jour, aucune somme n'a été déboursée, et il n'y a pas eu non plus de consultation appropriée pour déterminer la nature et le montant de l'indemnisation », dit le document de RRDC. Il explique aussi les conséquences sociales que la privatisation a eues pour ces 3 700 personnes : « Étant donné que la plupart d'entre elles n'ont pas de titres de propriété formels ou traditionnels sur les terres, quand elles n'y auront plus accès elles auront peu de possibilités de travailler, à moins qu'elles travaillent dans la plantation. Du moment que Wilmar a l'intention de reconstruire les camps de travailleurs mais que seuls les travailleurs de la plantation auront le droit d'y habiter, les familles de migrants qui ne trouveront pas d'emploi (par exemple, ceux qui sont trop vieux ou physiquement inaptes) seront obligées de partir. Dans une autre propriété achetée par Wilmar dans l'État de Cross River, ces personnes n'ont reçu gu'une « prime de retraite » qui, en aucun cas, n'a dépassé 10 000nairas (l'équivalent de quelque 50 euros). Il est évident que cela ne suffit pas pour qu'une famille puisse se remettre à flot. Ces personnes ont perdu tout contact avec Akwa Ibom du fait d'avoir quitté leur région depuis longtemps, et peu d'entre elles conservent quelque possibilité de gagner leur vie dans l'État de Cross River, de sorte que leur expulsion de la propriété pourrait avoir des conséquences désastreuses. L'évaluation d'impact social faite en avril de 2012 par ProForest [société conseil accréditée par la RSPO] ne fait pas mention de ce groupe de personnes, ce qui soulève des doutes sérieux sur la qualité de cette évaluation ».[7]

Le 14 mai 2013, le comité des plaintes de la RSPO a déterminé que Biase Plantations Ltd. ne s'était pas conformée au critère 1.1 de la RSPO lorsqu'elle n'avait pas présenté l'évaluation d'impact environnemental (EIE) nécessaire à la réalisation de la plantation. Dans l'EIE, que Wilmar n'a présenté aux autorités nigérianes responsables que le 13 mars 2013, il manquait des informations de grande importance qui, du point de vue de RRDC, l'invalidaient. En outre, le comité de la RSPO a décidé qu'il faudrait engager un avocat familiarisé avec la législation nigériane pour analyser si Biase Plantations avait respecté la loi concernant l'EIE. Finalement, l'entreprise a reçu l'ordre de « cesser toute activité » tant que les questions concernant l'EIE n'auraient pas été éclaircies et résolues à la satisfaction du comité des plaintes de la RSPO.[8]

Deux aspects sont à souligner. Premièrement, les points sur lesquels la RSPO demande un avis juridique figurent aussi dans des affaires portées par RRDC devant le tribunal nigérian. Il est donc surprenant que la RSPO accepte un avis juridique sur ces mêmes points avant que le tribunal nigérian ne se soit prononcé. Mis à part le problème de procédure que cela comporte, l'avis

juridique demandé par la RSPO à un cabinet d'avocats nigérian ne porte que sur une partie des problèmes soulevés par RRDC dans sa plainte à la RSPO, à savoir si la législation nigériane a été respectée en ce qui concerne les évaluations d'impact environnemental, la publication d'avis et le mandat précis d'une commission gouvernementale en matière de privatisation de terres. Aucun avis juridique n'est demandé sur le respect des conditions établies dans les « Termes fondamentaux pour la privatisation ». Pourtant, sur la base de cet avis juridique qui ne comprend que quelques-uns des points soulevés dans la plainte, la RSPO a décidé de permettre que Wilmar reprenne ses activités dans les terres « non litigieuses ». La RSPO a pris cette décision sans avoir l'air de se soucier qu'aucun accord n'ait été passé avec les résidents informels de la propriété, que les communautés aient peut-être été trompées quant au contenu des « Termes fondamentaux pour la privatisation », ou que les tribunaux nigérians n'aient pas encore statué sur les problèmes soulevés, qui figurent aussi dans l'avis juridique demandé à une société conseil.

La dernière information sur cette affaire que l'on trouve sur la page web de la RSPO est datée de décembre 2013 ; il s'agit d'une lettre de Wilmar qui explique comment sera appliquée aux plantations acquises au Nigeria la nouvelle « politique de non-déboisement » de l'entreprise. En décembre 2013, Wilmar a publié une déclaration [9] où elle annonce « que la révision est terminée et que le Comité des plaintes de la RSPO est d'avis que les activités de plantation [de Wilmar] au Nigeria respectent la législation de ce pays, que l'achat des terres a été légal et que l'évaluation d'impact environnemental (EIE) a été faite en respectant les procédures prévues ». Il est bien possible que les communautés touchées par les opérations de Wilmar au Nigeria ne soient pas d'accord avec ce point de vue. RRDC exige que Wilmar cesse toute activité dans l'État nigérian de Cross River jusqu'à ce que toutes les lois applicables, les intérêts et les droits des communautés aient été respectés, et que l'entreprise remette au public intéressé et aux communautés concernées des cartes qui indiquent clairement quelles sont les communautés qui sont actuellement, et qui seront à l'avenir, touchées par ses opérations.

- (1) <u>www.wilmar-international.com</u>.
- (2) http://www.rspo.org/file/RSPO-NPP Report Ibiae-Assessment Findings%20Final.pdf (sur les procédures de la RSPO pour les nouvelles plantations applicables aux activités de Wilmar).
- (3) http://www.rspo.org/en/status of complaint&cpid=26.
- (4) Plainte présentée par RRDC au sujet de Wilmar Nigeria Ltd., 10 novembre 2012. http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2012/11/NGO%20Complaint%20to%20RSPO%20about%20Wilmar%20NPP%20in%20Nigeria.pdf.
- (5) Ibid.
- (6) Ibid.
- (7) Ibid.
- (8) http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2012/11/RSPO%20-
- %20CPDecisionFinal%2014May2013 Nigeria.pdf
- (9) http://www.wilmar-international.com/wp-content/uploads/2013/12/Wilmar-Affirms-Commitment-to-Open-Transparent-and-Responsible-Practices.pdf.

		<u>index</u>

- Brésil : le discours sur "l'innovation" s'oppose à la réalité que vivent travailleurs d'un fournisseur d'Agropalma



Agropalma commença à fonctionner en 1982 et, d'après son site web, elle est devenue depuis « le principal producteur d'huile de palme d'Amérique latine ».[1] Ses plantations de palmiers à huile se trouvent dans l'État de Pará, dans la région est de l'Amazonie brésilienne, où elle possède un moulin et une raffinerie dans le port de Belém, capitale de l'État. Agropalma est membre du 'Groupe d'innovation pour l'huile de palme',[2] créé en juin 2013 à Jakarta. Ce groupe est le résultat d'une initiative commune des ONG Greenpeace, WWF, RAN et FPP, ainsi que d'Agropalma et d'autres entreprises que celle-ci décrit dans son site web comme des « leaders reconnus de l'industrie en matière d'innovation socio-écologique ». L'entreprise déclare que l'objectif de cette initiative a été « d'intensifier et d'améliorer les principes et les critères de la Table Ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), lesquels principes et critères auraient pu être élargis pendant la dernière révision faite en janvier 2013, surtout en ce qui concerne la déforestation, les stocks de carbone, la biodiversité et les rapports sociaux ».

Un des critères du 'Groupe d'innovation pour l'huile de palme' concerne les droits du travail et le comportement des entreprises dans ce domaine.[3] Les rapports sociaux et les droits du travail ont été un véritable problème pour Agropalma. À deux reprises, les inspecteurs du ministère brésilien du Travail et de l'Emploi on trouvé les travailleurs des plantations du propriétaire Altino Coelho de Miranda, fournisseur d'Agropalma en fruits de palmier, dans une situation semblable à l'esclavage. Au cours du premier incident, en 2007, les inspecteurs avaient libéré 15 travailleurs. Pour ce délit, Miranda fut condamné en 2009 à huit ans d'emprisonnement, mais il fit appel de la sentence. La décision définitive n'a pas encore été prise ; ce retard n'est pas inhabituel dans le système judiciaire brésilien. En attendant, Miranda fut attrapé en train de commettre le même délit en 2012, et 10 travailleurs furent libérés par une équipe d'inspection du gouvernement. Une fois de plus, ces personnes vivaient et travaillaient dans des conditions proches de l'esclavage. Agropalma a été interpellée par l'ONG brésilienne Reporter Brasil, qui a joué un rôle important dans la lutte contre le travail esclave au Brésil. Reporter Brasil demanda à l'entreprise pourquoi elle n'avait pas annulé le contrat avec Miranda après le premier incident. Agropalma répondit, par l'intermédiaire du directeur de la responsabilité environnementale, Tulio Dias, qu'à l'époque l'entreprise avait un contrat de 25 ans avec Miranda; ce contrat incluait une clause qui permettait à Agropalma de le résilier en cas de violation de la législation du travail, l'entreprise avait préféré de prendre des « mesures pédagogiques » pour encourager Miranda à s'amender : « L'annulation du contrat aurait équivalu à fuir le problème, et non à le résoudre ».[4] Néanmoins, le travail esclave étant un délit selon la législation brésilienne, en continuant d'acheter des produits à ce fournisseur Agropalma est elle aussi responsable de ce délit et de violations graves et réitérées des droits de l'homme. Miranda avait déjà été condamné à non moins de huit années d'emprisonnement ; bien qu'il ait recouru à son droit d'interjeter appel, il est inconcevable qu'un membre de la RSPO puisse considérer que les « mesures pédagogiques » à l'égard de ses fournisseurs sont une réponse appropriée dans ce contexte.

En juin 2013 seulement, Agropalma publia un communiqué de presse où elle déclarait « qu'elle avait exclu M. Altino Coelho Miranda de sa liste de fournisseurs ». Le communiqué de presse explique que la résiliation du contrat est due au fait que le producteur avait été inclus dans la liste d'entreprises et de personnes sanctionnées pour avoir employé des personnes dans des conditions semblables à celles de l'esclavage ; cette liste avait été publiée par le ministère du Travail et de l'Emploi le 28 juin 2013. Le communiqué signale que le producteur a fait appel de la décision du tribunal mais que l'inclusion de l'entreprise dans la liste noire a porté Agropalma à considérer que « la seule chose à faire était de l'exclure [de la liste des fournisseurs]. Pour prendre cette décision, Agropalma a pris en compte la législation brésilienne, le code de conduite interne de la société et les principes et critères de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO, principe 6, critères 6.5 et6.12 ».[5]

Apparemment, ni la peine de huit ans de prison que l'agriculteur avait reçue en 2009 ni le fait que les autorités aient découvert en 2007 qu'il obligeait 15 personnes à travailler et à vivre en situation d'esclavage n'avaient été considérés suffisamment inquiétants par Agropalma pour justifier la résiliation de son contrat avec Miranda. Seule l'inclusion de Miranda dans la liste noire officielle l'avait obligée à agir et à le rayer de la liste de ses fournisseurs. La liste noire en guestion est publiée et mise à jour régulièrement par le gouvernement.

Il est alarmant qu'une entreprise qui participe à une initiative à laquelle adhèrent « des leaders reconnus en matière d'innovation écologique et sociale » ne voie pas d'inconvénient à entretenir des rapports avec un fournisseur qui a été surpris deux fois à soumettre ses travailleurs à des conditions voisines de l'esclavage. Seule l'inclusion de ce fournisseur dans la liste noire officielle semble avoir poussé Agropalma à décider de résilier le contrat au lieu de prendre des « mesures pédagogiques ». Le travail esclave continue d'exister partout dans les zones rurales du Brésil.

Pour davantage d'information sur les répercussions environnementales et sociales d'Agropalma voir : (1) Impactos socioambientais da dendeicultura em comunidades tradicionais na Amazônia Paraense", de João Santos Nahum et Cleison Bastos dos Santos, 2013. ACTA Geográfica, Boa Vista, Ed. Especial geografia agraria, p. 63-80, et (2) Reporterbrasil, "Expansão do dendê na Amazônia brasileira", 2013, http://reporterbrasil.org.br/documentos/Dende2013.pdf.

- [1] www.agropalma.com.br
- [2] http://www.agropalma.com.br/palm-oil-innovation-group.asp
- [3] http://www.agropalma.com.br/palm-oil-innovation-group.asp
- [4] http://reporterbrasil.org.br/2012/12/denuncias-de-violencia-e-trabalho-escravo-envolvem-culturado-dende-no-para
- [5] http://reporte

erbrasil.org.br/2013/07/nota-da-agropalma/	
	index
LES GENS SE METTENT À L'OFLIVRE	

- Nigeria : Arrêtez de vendre des terres à des entreprises dans l'État d'Edo!

Okomu Oil Palm, le Groupe Dangote et United Food Industries en représentation du Groupe Salim d'Indonésie seraient les bénéficiaires des projets du gouvernement de l'État d'affecter 410 000 hectares de terres qui appartiennent à des membres de la communauté, pour y faire des plantations en régime de monoculture. Il n'y resterait que 30 000 ha pour les plus de 170 000 agriculteurs des

communautés, qui gagnent leur vie grâce aux terres arables et aux forêts.

Dans une déclaration publiée dans la ville de Benin, ERA / Les Amis de la Terre Nigeria a dit qu'il était inacceptable que le gouvernement de l'État d'Edo ignore les propriétaires originels, qui ont vécu là toute leur vie et qui dépendent des forêts pour leur subsistance, et qu'il négocie avec de grandes entreprises dans le but des plantations industrielles à grande échelle. Le directeur exécutif d'ERA /ATN, Godwin Ojo, a dit : « Cette braderie de terres est tout simplement scandaleuse et inacceptable. Nous n'allons pas rester les bras croisés pendant que les sociétés transnationales s'emparent des forêts des réserves et des terres arables communales avec le consentement du gouvernement de l'État d'Edo. Nous avons dit à maintes reprises que les plantations sont une des causes principales de la déforestation et de la disparition de la biodiversité ».

Ojo a expliqué que l'initiative s'avère encore plus inquiétante quand on voit que les terres sont réparties avec une désinvolture imprudente et sans respecter les procédures prévues pour obtenir le consentement préalable, libre et informé des hommes, des femmes et des enfants de la communauté, qui dépendent des forêts et de leurs ressources pour survivre.

Il a révélé aussi que tout autour de la Réserve de forêt d'Iguobazuwa, où opère Michelin, le géant des plantations d'hévéas, sous le nom de Rubber Estates Nigeria Limited (RENL), on trouve des cas de violation des droits de l'homme tels que l'expulsion forcée, l'esclavage, la faim et la mort par inanition, et il a signalé que parmi les coupables d'appropriation de terres dans l'État d'Edo figurent PRESCO Plc dans la zone de gouvernement local d'Ikpoba Okha, et Okomu Oil Palm Company Plc, dans la zone de gouvernement local d'Ovia du sud-ouest de l'État d'Edo, située dans la région sud du Nigeria.

ERA / ATN exige au gouvernement de l'État de « donner un coup de frein à ce projet ».

Pour voir le communiqué de presse d'ERA / ATN veuillez visiter : http://www.farmlandgrab.org/post/view/23364-stop-corporate-land-bazaar-in-edo-state-era-foen-cautions.

	<u>index</u>

- Mexique, Selva Lacandona : le mouvement REDDeldía de los Montes Azules

Dans le terrain communal de Pichucalco de la réserve de biosphère Montes Azules située dans la forêt Lacandona du Mexique, les délégués du Mouvement REDDeldía de los Montes Azules se sont réunis du 8 au 10 avril pour parler de l'inclusion de la biodiversité et des connaissances traditionnelles des peuples indigènes dans le brouillon de l'accord multinational de libre-échange dénommé Accord TransPacifique (ATP).

Le mouvement s'est fixé trois objectifs :

- 1. Dénoncer la vague de privatisation de la biodiversité mondiale.
- 2. Faire quelque chose pour l'arrêter et pour proposer des solutions de rechange provenant des peuples.
- 3. Constituer un nouveau flanc de résistance dans la lutte générale des peuples, pour donner naissance à d'autres luttes et pour encourager ceux qui, pour l'instant, ont été perdants face aux réformes structurelles qui les touchent.

Il a été convenu de mettre en œuvre un Plan de défense, qui inclut les points suivants : dénoncer la menace ; demander aux communautés de s'opposer aux projets officiels et étrangers de conservation, de privatisation de la terre et de recherche sur les forêts et les connaissances des peuples ; créer un site global pour dénoncer les orientations, les stratégies et les acteurs du pillage des forêts et des connaissances traditionnelles, et pour organiser une campagne mondiale destinée à alerter les consommateurs ; favoriser la distribution mondiale solidaire de la biodiversité et des savoirs traditionnels ; convoquer les peuples à organiser des centres régionaux d'approvisionnement ; s'opposer à l'ouverture de la brèche de Lacandona.

Un Plan de travail ou alternatif a également été proposé : favoriser, sans l'aide du gouvernement ni des personnes ou groupes à son service, « la récupération de nos savoirs et nos pratiques traditionnelles, et celle de notre propre histoire, et les sauvegarder dans des archives contrôlés par les communautés elles-mêmes ou par des organisations ou des personnes dignes de totale confiance » ; promouvoir chez les peuples l'utilisation et la gestion communautaires de la biodiversité, « en particulier pour subvenir à nos besoins en matière de santé et d'alimentation » ; formuler des plans communautaires pour la gestion de la biodiversité.

Pour lire le texte	e complet du communie	gué veuillez visiter h	ttp://reddeldia.blogspot.mx/
	,	9 0:0	140 177 1 0 0 0 0 0 10 10 10 10 10 10 10 10 10

	index
RECOMMANDATIONS	

- Numéro spécial virtuel du Journal of Peasant Studies - Le Journal d'études Paysannes (Journal of Peasant Studies) fête son 40e anniversaire en 2013-2014. Parmi les initiatives pour commémorer cet anniversaire du JPS figure la publication de numéros spéciaux virtuels : le premier de la série est 40 Classics in Peasant Studies, et le deuxième est JPS 40 : Peasants & Politics. Cette collection rassemble quelques-uns des principaux articles sur les politiques paysannes qui ont été publiés par le journal au cours des quatre demières décennies. La collection a été présentée dans la semaine du 17 avril, pour coïncider avec la Journée internationale de la lutte paysanne.

Les articles peuvent être consultés gratuitement sur http://explore.tandfonline.com/page/bes/fips-peasants-and-politics-vsi

		index
y		

- « APRIL détruit une forêt de grande valeur pour la conservation à Sumatra, dans la péninsule de Kampar, à l'encontre de ses propres engagements » est un rapport d'enquête de Eyes on the Forest, une coalition d'ONG écologistes du Riau, Sumatra. Cette coalition surveille les activités d'APRIL, un producteur de pâte et de papier dont les opérations lui ont valu une très mauvaise réputation depuis 1995, et qui n'a pas tenu son engagement de protéger les forêts de grande valeur pour la conservation.

http://www.eyesontheforest.or.id/attach/EoF%20%28April2014%29%20APRIL%20clears%20HCVF%20in%20Kampar%20Peninsula%20PT%20Triomas.pdf.

	<u>ind</u>	<u>эх</u>